

T ravailler à l'âge de la retraite ?

Philippe ANTOINE

Introduction

Jusqu'à ces dernières années, dans la plupart des capitales africaines francophones d'Afrique de l'Ouest, l'âge de la retraite était fixé à 55 ans. Cependant, seules les personnes ayant exercé une activité dans les entreprises privées du secteur formel de l'économie ou dans l'administration cotisent et peuvent donc recevoir une pension de retraite. La majorité des travailleurs sont dans le secteur informel et ne bénéficient pas d'une assurance vieillesse. La situation des personnes âgées sur le marché du travail ne soulève guère d'intérêt pour l'instant, vu en particulier leur faible poids numérique, autour de 5 % de la population. Pourtant leur sort mérite qu'on s'y arrête un instant, et que l'on essaie de dresser un début d'état de la question pour au moins deux raisons. La première porte sur la croissance rapide des effectifs de personnes âgées, c'est en effet sur le continent africain que leur accroissement va être le plus important (VELKOFF et KOWAL, 2007). La seconde concerne leur participation au marché de l'emploi à des âges relativement avancés. La présence plus tardive des personnes âgées au travail est une question qui occupe actuellement la scène sociale en Afrique de l'Ouest, et le passage à un âge plus tardif de la retraite (à 60 ans) est une des revendications majeures des syndicats de la sous-région, compte-tenu de la relative modicité des pensions de retraite. Les négociations ont abouti dans la plupart des pays pour le secteur public dans les années 2004-2005, mais elles sont encore en cours dans certains pays en ce qui concerne le secteur privé moderne. Qui travaille après 55 ans et pour exercer quelles activités ? Quelles places respectives occupent les hommes et les femmes âgés sur le marché du travail ? Le temps de la retraite devient-il pour certains celui d'une reconversion

et de l'exercice d'une nouvelle activité ? Ce maintien prolongé en activité n'est-il pas source d'un conflit de générations potentiel : le maintien dans l'emploi des aînés ne freine-t-il pas l'entrée sur le marché du travail des plus jeunes ?

Pour répondre à ces questions¹, nous analysons les données provenant des enquêtes 1-2-3 coordonnées par Afristat et Dial dans sept capitales ouest-africaines. Il s'agit d'une analyse secondaire d'une enquête qui avait pour objectif essentiel l'étude du marché de l'emploi. Cette étude permet de situer la place tenue par les personnes âgées sur le marché du travail dans chacune des capitales étudiées, en distinguant la situation des actifs exerçant dans le secteur informel de celle des bénéficiaires d'une pension de retraite. La nécessité du travail se pose pour ces personnes, car la plupart ont encore des responsabilités familiales.

Données et variables utilisées

Les données utilisées pour ce travail proviennent des *enquêtes 1-2-3* réalisées dans les sept capitales des pays francophones de l'Union économique et monétaire ouest-africaine en 2001-2002. Le questionnaire de la phase 1 des enquêtes concerne essentiellement les actifs occupés, mais certaines informations permettent de tracer les grandes lignes de la situation dans l'activité des personnes âgées de 55 ans et plus. L'analyse de ces données permet d'offrir un premier panorama de la situation de l'emploi au-delà de l'âge de 55 ans, situation jusqu'à présent mal connue en Afrique. On trouvera sur la figure 1 la présentation par ville des effectifs concernés. L'essentiel de notre analyse portera sur 4 955 personnes âgées de 55 ans et plus.

Le contexte

La situation socio-démographique

Un tiers de la population de l'UEMOA réside en ville, et une grande partie de cette population urbaine se concentre dans la capitale du pays² qui concentre en

1. Ce texte reprend et développe une communication présentée au colloque international de l'*Aidelf Population et travail. Dynamiques démographiques et activités à Aveiro* (Portugal) en septembre 2006.

2. Toutes les villes mentionnées sont la capitale du pays à l'exception de la Côte d'Ivoire, où la ville d'Abidjan est considérée comme la capitale économique du pays et Yamoussoukro comme la capitale politique ; de fait, Abidjan cumule les deux rôles.

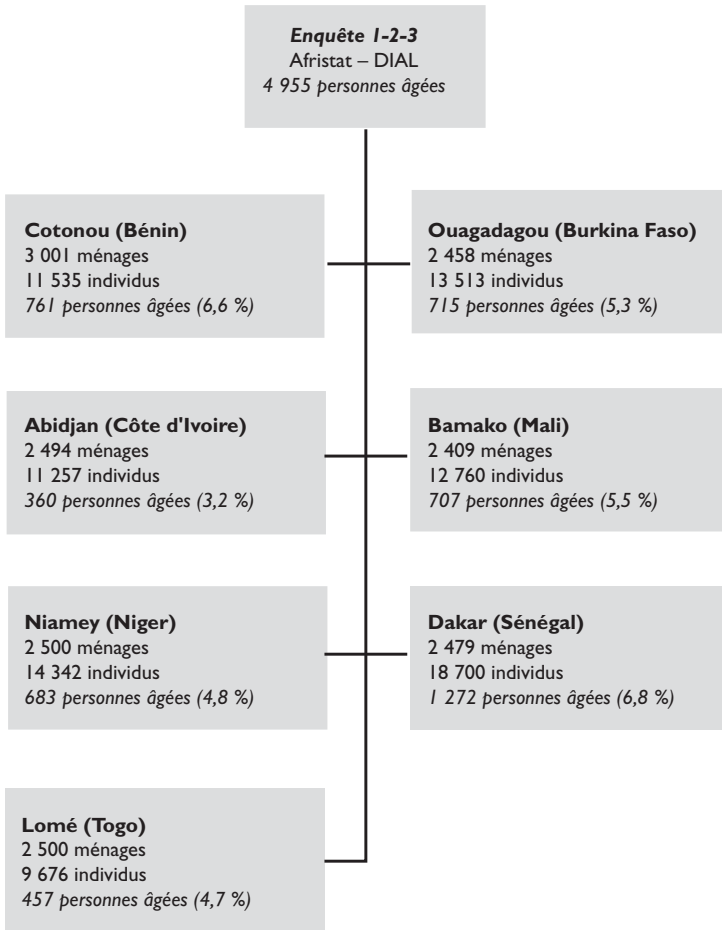


Figure 1
Les enquêtes I-2-3 dans les sept pays de l'UEMOA.

général la plupart des investissements. Certaines agglomérations, comme Abidjan ou Dakar, atteignent des tailles conséquentes (respectivement près de 3 et 2 millions d'habitants). La structure de la population est jeune ; les personnes âgées de 55 ans et plus représentent une part très faible de la population de la capitale, entre 3 % à Abidjan et 6,5 % à Dakar (tableau 2). Une part importante de la population de chaque capitale est originaire de l'intérieur du pays, les migrations ont été en particulier importantes dans les années 1970. Les migrants de ces années-là sont ceux qui atteignent aujourd'hui l'âge de la retraite.

Une part importante de la population de chacune des capitales n'a pas fréquenté l'école et plus particulièrement les personnes âgées. Si l'analphabétisme régresse dans les générations les plus jeunes, une part importante d'entre elles ne dépasse pas le stade de l'école primaire (tableau 2). Des progrès restent encore à réaliser dans le domaine de l'éducation, en particulier à Dakar, Niamey et Bamako.

Tableau 1
Données démo-économiques nationales (en 2001)

Données	Côte d'Ivoire	Mali	Bénin	Sénégal	Togo	Niger	Burkina Faso
Population (en milliers)*	17 008	11 994	7 426	10 590	5 510	12 181	11 650
Taux de croissance économique annuel (en %)**	0,1	11,9	6,2	5,6	0,6	5,8	6,8
Espérance de vie à 55 ans***	17,7	17,2	18,1	18,5	-	16,9	17,4

Sources : *Nations unies ; **UEMOA ; ***OMS.

1 € = 655,957 FCFA.

1. Il s'agit probablement là d'estimation à partir de tables types de mortalité, car la mortalité aux âges adultes demeure l'une des grandes inconnues de la démographie africaine. Cette estimation de l'espérance de vie à 55 ans (e_{55}) permet de donner un ordre d'idée sur le nombre moyen d'années qui restent à vivre aux personnes à l'âge de 55 ans. L'espérance de vie à la naissance (e_0) est un indicateur qui n'a par contre guère d'intérêt quand on aborde les questions de retraite et de travail des personnes âgées.

Tableau 2
Données socio-démographiques concernant les capitales (2001)

Données	Abidjan	Bamako	Cotonou	Dakar	Lomé	Niamey	Ouagadougou
Population (en milliers)*	3 046	1 143	809	1 906	784	675	856
Structure par âge (**):							
– de 0 à 14 ans	34,1	44,0	36,4	34,6	35,0	43,0	37,6
– de 15 à 54 ans	62,9	50,8	58,3	58,9	60,4	52,4	56,9
– 55 ans et plus	3,0	5,2	5,3	6,5	4,6	4,6	5,5
Taux d'activité des 10 ans et plus* :							
– Hommes	70,1	59,3	58,8	62,1	68,9	63,5	66,3
– Femmes	60,3	45,6	60,9	41,1	66,9	35,2	49,6
Taux net scolarisation primaire*	73,2	70,7	81,2	65,9	83,2	70,5	79,7

Sources : *BRILLEAU *et al.*, 2005 ; **enquêtes 1-2-3, phases 1, 2001-2003, INS, Afristat, Dial ; calculs de l'auteur.

Un marché du travail où le secteur informel prédomine

Les taux d'activité des hommes varient de 58 % (Cotonou) à 70 % (Abidjan) (tableau 2). Les différences sont plus marquées pour les femmes entre les capitales des pays du golfe de Guinée (Togo, Bénin, Côte d'Ivoire), où un peu plus de 60 % des femmes âgées de 10 ans et plus sont actives, et celles des pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal) où la proportion des actives varie entre 35 et 50 %, ces écarts traduisant une différence de statut des femmes dans chacune des sociétés (ADJAMAGBO *et al.*, 2005).

3. Il s'agit probablement là d'estimation à partir de tables types de mortalité, car la mortalité aux âges adultes demeure l'une des grandes inconnues de la démographie africaine. Cette estimation de l'espérance de vie à 55 ans (e_{55}) permet de donner un ordre d'idée sur le nombre moyen d'années qui restent à vivre aux personnes à l'âge de 55 ans. L'espérance de vie à la naissance (e_0) est un indicateur qui n'a par contre guère d'intérêt quand on aborde les questions de retraite et de travail des personnes âgées.

La répartition par secteur institutionnel des emplois constitue un indicateur synthétique de la structure du marché du travail. Cinq secteurs institutionnels ont été retenus par les concepteurs de l'enquête : les administrations publiques, le secteur parapublic, le secteur privé formel, le secteur informel et, enfin, le secteur social (UEMOA, 2004 b ; tableau 3).

Tableau 3
Répartition des emplois par secteur institutionnel

Secteur institutionnel	Abidjan	Bamako	Cotonou	Dakar	Lomé	Niamey	Ouagadougou
Administration publique	5,5	7,5	6,3	5,7	5,2	13,5	10,4
Entreprises publiques	1,1	2,5	2,2	1,8	2,3	1,8	2,3
Entreprises privées formelles	17,6	11,4	9,9	15,0	10,5	11,8	11,8
Entreprises privées informelles	74,7	77,5	80,3	76,4	81,0	71,1	73,4
Entreprises associatives	1,1	1,1	1,3	1,1	1,0	1,8	2,1
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : UEMOA, 2004.

Le secteur informel occupe et de loin la première place : 76 % des actifs occupés y sont employés pour l'ensemble des sept capitales. On relève peu de différence entre les villes : un peu plus de 80 % des emplois à Cotonou et Lomé, 71 % à Niamey, ville où cette proportion est la plus faible (tableau 3). Le secteur privé formel vient en deuxième position avec en moyenne 14,2 % des emplois : aux extrêmes, on relève 17,6 % des emplois dans les entreprises privées formelles à Abidjan et 9,9 % à Cotonou. Peu de personnes sont employées dans le secteur public, seulement 8,4 % des actifs occupés travaillent dans ce secteur (6,6 % dans l'administration et 1,8 % dans les entreprises publiques et parapubliques). Niamey se distingue par une proportion relativement importante de fonctionnaires. En définitive, la majorité des travailleurs exercent dans un secteur où ils ne disposent d'aucune protection sociale.

Même les travailleurs du secteur privé formel ne paient pas tous des cotisations de retraite. D'une ville à l'autre, la proportion de travailleurs du secteur moderne qui déclarent avoir versé une cotisation varie de 8 à 19 %⁴ (tableau 4).

Tableau 4
Proportion d'actifs dans le secteur formel privé déclarant avoir un prélèvement de cotisation retraite

Secteur	Abidjan	Bamako	Cotonou	Dakar	Lomé	Niamey	Ouagadougou
Privé formel	10	19	12	13	8	15	17
Secteur associatif	0	26	5	7	5	17	16

Sources : enquêtes 1-2-3, phases I (voir **tableau 2) ; calculs de l'auteur.

4. Il est possible que cette information soit sous-évaluée.

C'est dire combien la retraite avec pension ne concerne qu'une minorité de la population ; toutes les personnes qui n'appartiennent pas au secteur moderne de l'économie ne bénéficient pas de couverture sociale et, comme le souligne Colin GILLION (2000), l'extension de la protection « vieillesse » au secteur informel et à l'agriculture constitue un enjeu majeur en Afrique pour les décennies à venir, même si sa mise en place semble encore difficile et diversement appréciée ; tout particulièrement, les systèmes « multiplicateurs » mis en place pour apporter un soutien financier aux personnes âgées (JAMES, 1999 ; SCODELLARO, 2010 ; WILLMORE, 2000)

L'importance des chefs de ménage âgés

Le poids démographique des personnes âgées demeure encore faible en Afrique subsaharienne, environ 7,2 % de la population à plus de 55 ans en 2006 et c'est seulement à partir de 2030 que commenceront à se poser les difficultés liées au vieillissement (UNITED NATIONS ORGANIZATION, 2003 ; VELKOFF et KOWAL, 2007). Les relations entre générations sont un des révélateurs des transformations économiques et sociales actuellement en cours sur le continent africain. Ces relations ne sont pas univoques et même si le pouvoir des aînés est peu à peu remis en question, leur rôle économique continue d'être important jusqu'à des âges avancés (ANTOINE, éd., 2007). Le faible effectif des personnes âgées ne doit pas conduire à minimiser leur importance démographique, sociale et économique.

Arrivés à 55 ans, la plupart des hommes sont chefs de ménage (ou tout au moins déclarés comme tels), à l'exception notable de Dakar, où l'âge pour devenir chef de ménage est plus tardif et où tous les hommes ne le deviennent pas (figure 2). C'est certainement le coût relativement élevé du logement à Dakar qui ne permet pas à tous les hommes de trouver un logement autonome pour leur famille et certains couples et leurs enfants restent hébergés chez un autre parent. De plus, même si la définition de chef de ménage est la même d'une capitale à l'autre l'interprétation de la notion par les enquêteurs et les enquêtés varie ; à Dakar il est difficile à un homme adulte résidant avec son père de se déclarer chef de ménage même si c'est lui le principal contributeur.

Chez les femmes, aux âges élevés, on relève également une forte proportion de femmes chefs de ménage à Abidjan, Lomé et Cotonou, dans une moindre mesure à Dakar et Niamey, et beaucoup moins à Bamako et Ouagadougou (figure 2). C'est essentiellement le veuvage sans remariage qui explique cette proportion importante de femmes chefs de ménage aux âges élevés (ADJAMAGBO et ANTOINE, 2009).

Si le poids démographique *stricto sensu* des personnes âgées de 55 ans et plus est faible, elles représentent cependant une part importante des chefs de ménage : entre 10 % (à Abidjan) et 32 % (à Dakar). Étant donné la taille relativement élevée des ménages dirigés par ces personnes âgées, c'est près d'une personne sur quatre qui vit dans un ménage ayant à sa tête quelqu'un de 55 ans et plus : 16 % de la population à Abidjan et plus de 40 % à Dakar sont dans cette situation. Si on prend en considération ce critère, l'appréciation du poids

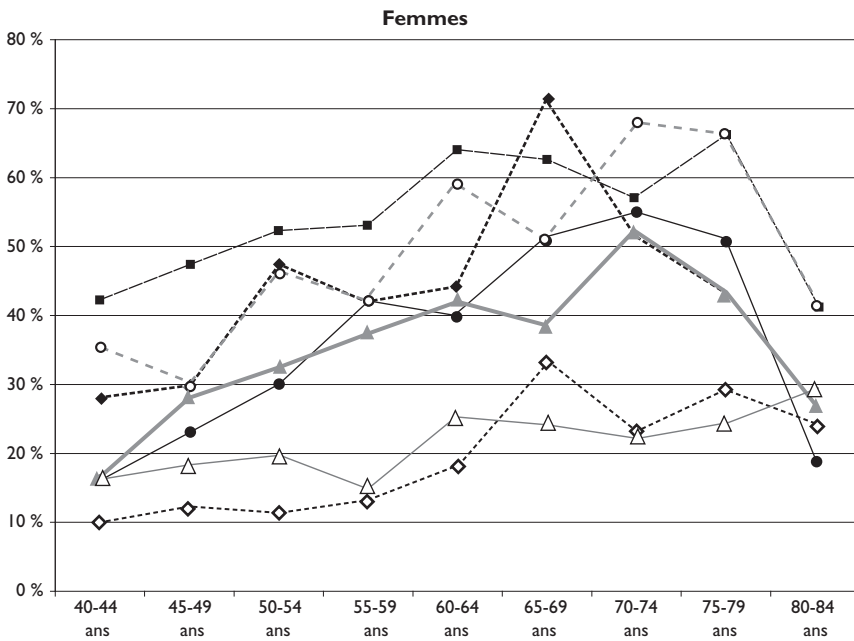
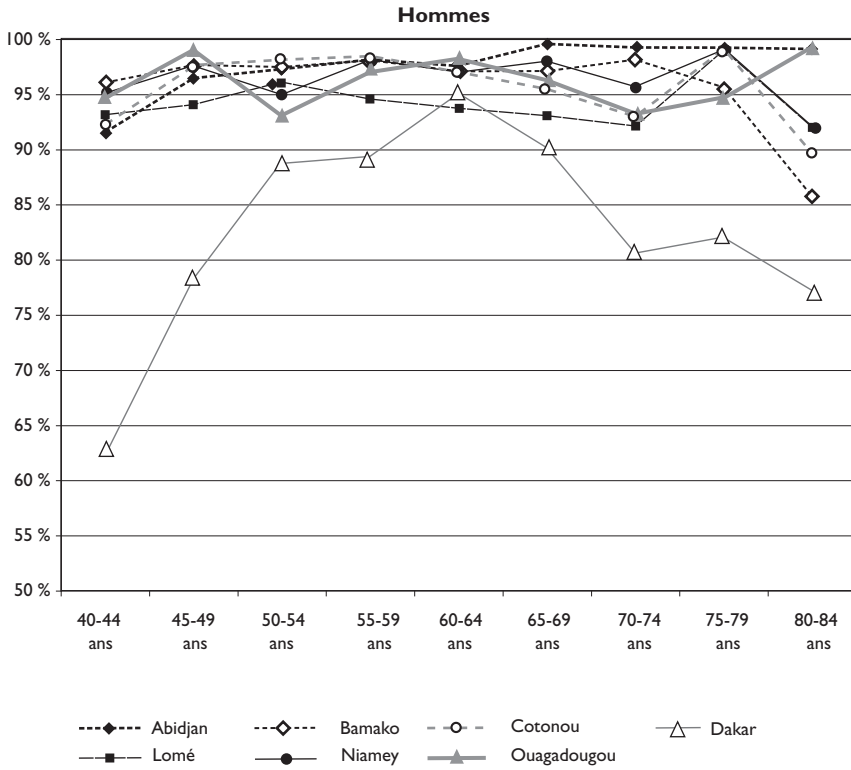


Figure 2
Proportion de chefs de ménage par groupe d'âges.
 Sources : enquêtes 1-2-3, phases I (voir *tableau 2) ; calculs de l'auteur.

démographique des personnes âgées doit être relativisée et revue à la hausse en fonction de leur rôle dans la société (tableau 5).

Tableau 5
Poids démographique relatif des chefs de ménage de 55 ans et plus

Sexe	Abidjan	Bamako	Cotonou	Dakar	Lomé	Niamey	Ouagadougou
<i>Proportion de chefs de ménage de 55 ans et plus parmi les chefs de ménage</i>							
Masculin	9	20	16	30	10	19	18
Féminin	16	26	24	36	19	31	23
Total	10	20	18	32	13	21	19
<i>Proportion de personnes vivant dans un ménage ayant une personne de 55 ans et plus à sa tête</i>							
En %	16	26	20	41	18	28	25

Sources : enquêtes 1-2-3, phases I (voir **tableau 2) ; calculs de l'auteur.

La place des personnes âgées sur le marché du travail

Avant d'aborder la place des personnes de plus de 55 ans sur le marché du travail, il convient de s'attarder sur la situation des retraités dans ces capitales africaines et sur l'âge de la retraite.

Le recul de l'âge de la retraite

Le terme retraite est parfois utilisé abusivement en Afrique, tous ceux qui se déclarent retraités ne touchent pas forcément une pension ; dans le langage courant, on peut se déclarer retraité parce qu'on est âgé et que l'on ne travaille plus même si on ne reçoit pas de pension. Dans l'enquête 1-2-3, nous avons considéré comme retraité toutes les personnes qui déclarent percevoir une pension de retraite. Dans les différents pays de l'UEMOA, le système est plus ou moins identique. Deux systèmes de retraite sont en place. L'un concerne les cotisants du secteur privé formel de l'économie, c'est un système par répartition. L'autre bénéficie aux fonctionnaires pour qui le paiement des retraites est inscrit au budget de l'État et dont le montant de la retraite est proportionnel aux annuités passées dans la fonction publique. À titre d'illustration, prenons l'exemple du Sénégal.

L'exemple du Sénégal

L'assurance obligatoire en matière de vieillesse est gérée par deux institutions : l'Institution de prévoyance retraites du Sénégal (Ipres) pour le privé et, pour le

public, le Fonds national de retraites (FNR). En application du code du travail en vigueur depuis 1952, l'Institut de prévoyance et de retraite de l'Afrique occidentale (Ipraio) a été créé en 1958 au profit des travailleurs salariés du secteur privé par une convention intersyndicale, patronale et ouvrière. Après l'éclatement de la fédération de l'Afrique occidentale française (AOF) et l'accession à l'indépendance des États qui la composaient, nombre de ces derniers se retireront de l'Ipraio. Au Sénégal, l'Ipraio, dont le siège était à Dakar, subsistera en l'état jusqu'en 1978 et il deviendra ensuite l'Ipres. En 1975, la loi rend obligatoire l'affiliation à ce régime de retraite pour tous les travailleurs salariés et pour les employeurs (DIOP, 2003). Le système de retraite de l'Ipres repose sur la répartition. Le mécanisme de ce système consiste à allouer aux allocataires une partie des cotisations versées par les cotisants (employeurs et employés) après déduction des frais de gestion ; les retraites d'une période donnée sont financées par le prélèvement sur les revenus d'activité de la même période ; d'où l'existence d'une relation qui s'établit entre le nombre de cotisants et le nombre d'allocataires. Pour pouvoir obtenir une pension de retraite, il faut être âgé d'au moins 55 ans, avoir cessé toute activité salariée et comptabiliser au moins 400 points de retraite. La pension peut également être liquidée par anticipation à partir de 53 ans.

Le FNR qui est un compte spécial du Trésor se charge du régime de retraite des fonctionnaires, c'est-à-dire les agents de l'État qui sont dans une situation de stabilité régie par des statuts. Le système de retraite du FNR aussi repose sur la répartition. Ces allocataires bénéficient des mêmes avantages médico-sanitaires que les fonctionnaires de l'État en activité dans les centres et structures hospitalières de l'État. L'âge de la retraite était aussi jusqu'en 2005 de 55 ans, sauf exception pour certains corps de l'État.

Au Sénégal, on compte environ 118 000 retraités, secteurs public et privé confondus. Les retraités ont de plus en plus de mal à percevoir leurs pensions. Le FNR connaît des difficultés financières, avec un déficit cumulé de six milliards FCFA. L'Ipres connaît également des difficultés dans l'accomplissement de sa mission. Avec un peu plus de 100 000 cotisants, elle devait verser des pensions à près de 60 000 retraités en 2003, ainsi qu'aux 35 000 veuves et 2 370 orphelins qui bénéficient d'une pension de réversion⁵. Les pensions restent dans l'ensemble très modestes⁶. Le passage à la retraite s'accompagne donc de changements dans la situation économique pour les individus ; la baisse substantielle de leurs revenus peut perturber le fonctionnement du ménage, comme l'explique ce transitaire en retraite que nous avons interrogé à Dakar : « Un chef de famille qui en activité gagnait 100 000 FCFA pour nourrir sa famille, une fois à la retraite, il touche 60 000 FCFA par trimestre, c'est très difficile. Cela ne peut pas soutenir une maison ». Pour lui, la diminution de ressources fait de la retraite une période de précarité : « La retraite, ce n'est pas

5. En 2003, par trimestre, l'Ipres versait respectivement, en moyenne, 71 408 FCFA aux retraités, 28 666 FCFA aux veuves et 15 789 FCFA aux orphelins.

6. 793 FCFA par jour aux retraités, 319 FCFA aux veuves et 175 FCFA aux orphelins.

le repos, car ce que tu gagnes ne sert à rien. Donc, tu es à la retraite, mais tu cherches un peu partout des moyens pour survivre ». Pour certains, surtout ceux qui perçoivent à l'Ipres, c'est le versement trimestriel des pensions qui accroît leurs difficultés. Pour une autre personne interviewée, le passage à la retraite a été une désagréable surprise car elle ne s'attendait pas à une pension aussi faible : « J'ai eu des déceptions pour ma retraite, j'ai travaillé avec des entreprises qui n'ont rien versé pour moi. J'ai travaillé pendant 45 ans, je perçois une pension de 22 000 FCFA tous les trois mois. Qu'est ce que cela peut régler ? ». Ce cas est loin d'être exceptionnel.

Une situation identique dans les autres pays de la sous-région

On retrouve à peu près la même situation dans les autres capitales d'Afrique de l'Ouest : en général, l'âge de la retraite a été fixé à 55 ans, sauf exception pour certains corps de la fonction publique. Niamey fait figure à part, avec un âge à la retraite de 60 ans pour les hommes et de 55 ans pour les femmes. Sous la pression des institutions de Bretton Woods et pour limiter ses charges, le gouvernement nigérian avait pris en 1998 un certain nombre de mesures impopulaires, parmi lesquelles le départ à la retraite à 55 ans ou bien après avoir effectué 30 ans de service effectif. En mai 2006, le gouvernement a rétabli l'âge de la retraite à 60 ans pour les fonctionnaires. Dans la plupart des pays concernés par notre étude, le ratio retraité/cotisant se détériore de plus en plus et grève largement la trésorerie des structures chargées de gérer les retraités. Cette détérioration résulte en partie de la diminution relative du nombre de cotisants. Les jeunes générations se trouvent occuper de plus en plus d'emplois précaires sans couverture sociale (ANTOINE *et al.*, 2001 ; DIAGNE, 2006).

Partout, on retrouve la même revendication syndicale, retarder l'âge de sortie de l'emploi surtout pour faire face à la modicité de la plupart des pensions de retraite. Au Burkina Faso, par exemple, les revendications ont abouti en janvier 2004. Le gouvernement a décidé du relèvement de l'âge de départ à la retraite pour l'ensemble des travailleurs. Dans la fonction publique, l'âge de départ à la retraite s'échelonne désormais entre 55 et 63 ans selon la catégorie professionnelle. En novembre 2004, la loi a fixé l'âge de départ à la retraite des travailleurs des secteurs privé et parapublic à 56 ans pour les ouvriers et assimilés, 58 ans pour les employés et assimilés, 60 ans pour les agents de maîtrise, les cadres et assimilés, 63 ans pour les médecins et enseignants du supérieur officiant dans le privé⁷. Au Sénégal, l'âge à la retraite pour les fonctionnaires est passé en 2005 à 60 ans et, dans le privé, en principe, un passage progressif à 60 ans a été prévu par un accord entre patronat et syndicats. Mais cet accord tarde à se mettre en place et, récemment, à Dakar en juin 2006, les travailleurs des banques du Sénégal ont mis des brassards rouges pour exiger l'allongement de l'âge de la retraite à 60 ans⁸.

7. Quotidien *Le Pays*, n° 3285 du 31/12/2004.

8. http://fr.allafrica.com/publishers.html?passed_name=Wal%20Fadjri&passed_location=Dakar, 12 juin 2006.

À la préoccupation des salariés répond celle des experts qui s'inquiètent de la viabilité de systèmes de retraite hérités de la période coloniale. Les régimes leur semblent trop subventionnés, et l'équilibre ne s'établit que par des prélèvements qui touchent l'ensemble de la population. « Ces systèmes peuvent imposer un fardeau injuste à ceux qui, en marge de l'économie formelle, gagnent moins bien leur vie, sans pour autant leur fournir systématiquement une aide pendant leur vieillesse » (HOLZMANN, 2000). Le montant des dépenses pour les retraites représente environ 1,5 % du PIB, sans que le système soit satisfaisant puisque les montants versés restent bien souvent dérisoires. Ainsi Robert Palacios préconisait, pour le Sénégal, dès 2004, la nécessité de réformes passant par le recul de l'âge de la retraite, l'augmentation de l'assise des cotisations, la baisse des prestations et une amélioration de la gestion afin d'en diminuer les coûts. Il s'interroge sur la viabilité à long terme du système du fait, outre le recul de l'âge de la retraite, de la nécessité de l'augmentation des cotisations pour assurer l'équilibre des régimes (PALACIOS, 2004). Dans ces sept pays comme dans de nombreux autres pays à revenu faible ou intermédiaire, le système de sécurité sociale ne couvre qu'une infime minorité de la population (principalement les fonctionnaires et les travailleurs du secteur formel) ; en revanche, les travailleurs du secteur informel, la grande majorité de la population, ne disposent d'aucune protection sociale et sont, par conséquent, particulièrement vulnérables lorsqu'à des âges élevés ils ne peuvent plus travailler, de façon temporaire ou définitive (APT, 2002). C'est pourquoi, si l'on veut améliorer le sort de ces travailleurs, notamment sur le plan de la santé et du niveau de vie, il faut d'abord leur procurer la possibilité d'accéder aux systèmes publics de sécurité sociale (KANNAN, 2007). La mise en place d'un véritable filet de protection sociale représente un objectif efficace pour protéger les personnes les plus démunies contre le risque d'indigence (KAKWANI et SUBBARAO, 2005 ; JAMES, 1999).

Une proportion importante de personnes âgées encore en activité

En général, dans les pays occidentaux comme en Afrique, la productivité des seniors baisse avec l'âge soit parce qu'ils sont physiquement affaiblis, soit parce qu'ils ont de la difficulté à se familiariser avec de nouvelles techniques. Dès l'âge de la retraite atteint, la proportion d'actifs diminue, tant chez les hommes que chez les femmes, indépendamment du fait qu'ils puissent ou non bénéficier d'une pension de retraite. On voit très bien la baisse de la proportion d'actifs entre 50-54 ans et 55-59 ans dans toutes les capitales, à l'exception de Niamey où, on l'a vu, l'âge de la retraite est plus tardif (figure 3). On peut s'étonner d'un arrêt assez rapide d'activité dès 55 ans, alors que la majorité des personnes travaillent dans le secteur informel non concerné par les systèmes de retraite. Certains hommes évoquent des problèmes de santé ou d'invalidité, cette proportion allant croissante avec l'âge (4 % à 55-59 ans, 8 % à 60-64 ans, etc.). Toutefois, l'activité des personnes âgées est loin d'être négligeable puisque, à

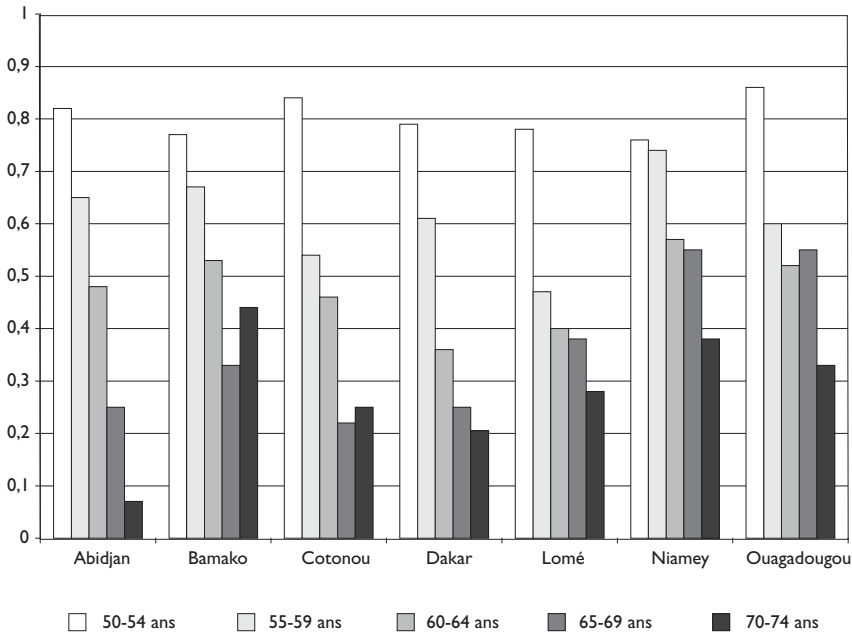


Figure 3

Proportion d'actifs occupés par groupe d'âges (hommes).

Sources : enquêtes 1-2-3, phases 1 (voir **tableau 2) ; calculs de l'auteur.

70-74 ans, plus de 45 % des hommes travaillent encore à Bamako et plus de 30 % à Lomé, Niamey ou à Cotonou.

Les femmes également sont bien présentes après 55 ans sur le marché du travail, particulièrement à Lomé, Cotonou ou Niamey (figure 4). Parfois les femmes âgées ont recommencé à exercer une activité rémunérée fort tardivement, après avoir élevé leurs premiers enfants. C'est le cas en particulier à Dakar (ADJAMAGBO et ANTOINE, 2009). La proportion de femmes qui évoquent des problèmes de santé les empêchant de travailler est toutefois plus grande : 11 % à 55-59 ans, 16 % à 60-64 ans et près d'un tiers à 70-74 ans.

Concernant l'activité aux âges élevés, on peut distinguer deux types de villes. Celles où la proportion de femmes actives est plus forte que celle des hommes ; Cotonou et Lomé et, dans une moindre mesure, Abidjan sont dans ce cas, l'autonomie plus grande des femmes dans ces villes les conduit à continuer à travailler plus longtemps que les hommes (figure 5). Et par ailleurs, celles comme dans les pays sahéliens, en particulier au Mali et au Burkina Faso, où l'activité aux âges élevés concerne davantage les hommes, traduisant le maintien d'une certaine dépendance des femmes.

Mais qu'en est-il de l'activité des personnes âgées au regard des pays occidentaux, où les taux d'emploi aux âges élevés sont très variables. Dans certains pays, la majorité des personnes est encore en emploi à 60-64 ans comme au

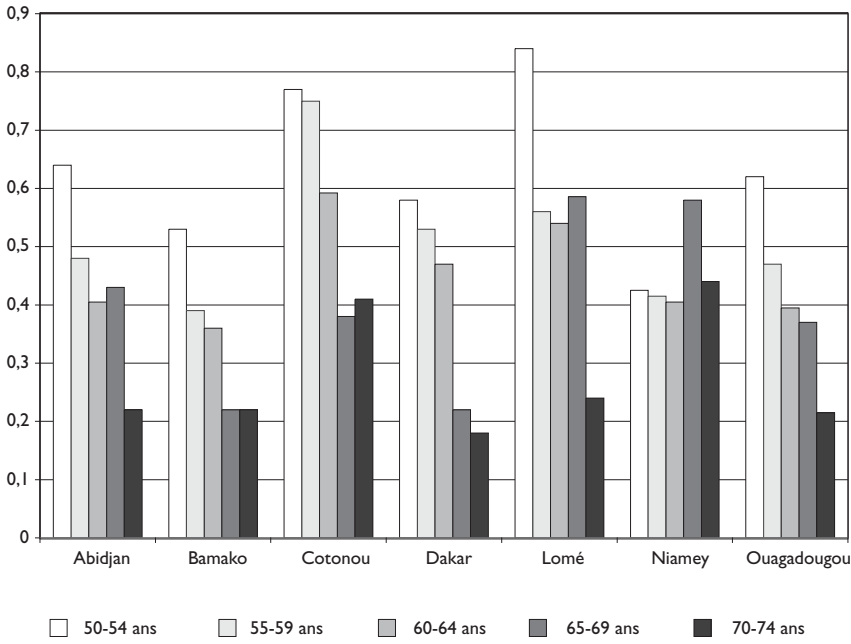


Figure 4

Proportion d'actifs occupés par groupe d'âges (femmes).

Sources : enquêtes 1-2-3, phases I (voir **tableau 2) ; calculs de l'auteur.

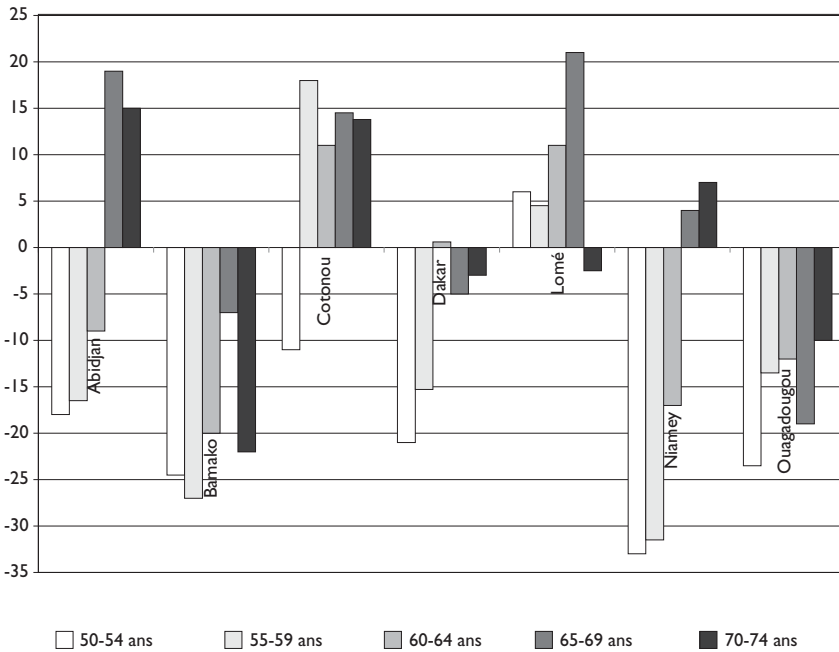


Figure 5

Différence Femmes-Hommes dans la proportion d'actifs occupés par groupe d'âges.

Sources : enquêtes 1-2-3, phases I (voir **tableau 2) ; calculs de l'auteur.

Japon (65 %) ou aux États-Unis (55 %) (tableau 6). Par contre, dans d'autres pays comme la Belgique (21 %) ou la France (15 %), ils sont particulièrement bas. Ces différences entre pays développés sont fonction des politiques sociales et d'application de l'âge à la retraite spécifiques à chaque pays. L'âge moyen effectif de départ à la retraite est souvent de trois à cinq ans inférieur à l'âge officiel.

Tableau 6
Proportion d'hommes ayant un emploi par groupe d'âges

Pays ou ville	25-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans
Japon*	92,0	92,1	88,8	64,7
États-Unis*	86,5	92,3	74,2	54,5
France*	87,5	84,0	60,2	14,5
Belgique*	85,7	77,1	52,3	21,3
7 capitales de l'UEMOA **	82,2	81,7	63,2	47,0
Dakar**	77,7	80,2	61,3	35,9
Niamey**	80,5	75,7	75,0	57,5

Sources : *D'AUTUME et al., (2005) et **enquêtes 1-2-3, phases 1 (voir **tableau 2) ; calculs de l'auteur.

Les travailleurs en Afrique de l'Ouest ne bénéficient pas des mêmes protections sociales que ceux des pays occidentaux. Leur taux d'emploi à 60-64 ans apparaît relativement élevé, alors que l'âge officiel de retraite est plus précoce que dans les pays occidentaux. Leur espérance de vie à 55 ans est également bien plus courte que celle des populations des pays développés, le travail à un âge avancé leur laisse donc peu d'années à vivre sans obligations professionnelles (voir tableau 1).

On l'a vu précédemment, le secteur formel de l'économie n'offre qu'une faible part des emplois (tableau 3). La part prépondérante des emplois dans le secteur informel est encore plus marquée pour les travailleurs âgés. On voit très bien le basculement entre 50-54 ans et 55-59 ans dans les sept capitales. Ainsi, à Abidjan, la proportion d'hommes travaillant dans l'informel passe de 37 % pour le groupe d'âges 50-54 ans (avant la retraite) à 61 % pour le groupe d'âges 55-59 ans (après la retraite) (figure 6). La même situation se retrouve à Bamako (de 44 à 75 % respectivement pour les 50-54 ans et les 55-59 ans) ou à Cotonou (42 à 62 %), etc. Cette transition résulte d'un triple effet. Les individus arrivant aujourd'hui à l'âge de la retraite sont ceux qui ont connu les embauches importantes dans le secteur formel dans les années 1960 et au début des années 1970. Ils sont relativement plus nombreux à avoir travaillé dans le secteur formel que les générations suivantes (les quadras et les plus jeunes). À la retraite, une part d'entre eux se reconvertit dans le secteur informel. Une autre part se retire du marché du travail, alors que les travailleurs de l'informel continuent leurs activités plus longtemps que ceux du secteur formel. Ces différents facteurs se conjuguent pour que, passé l'âge de 55 ans, plus les personnes vieillissent, plus

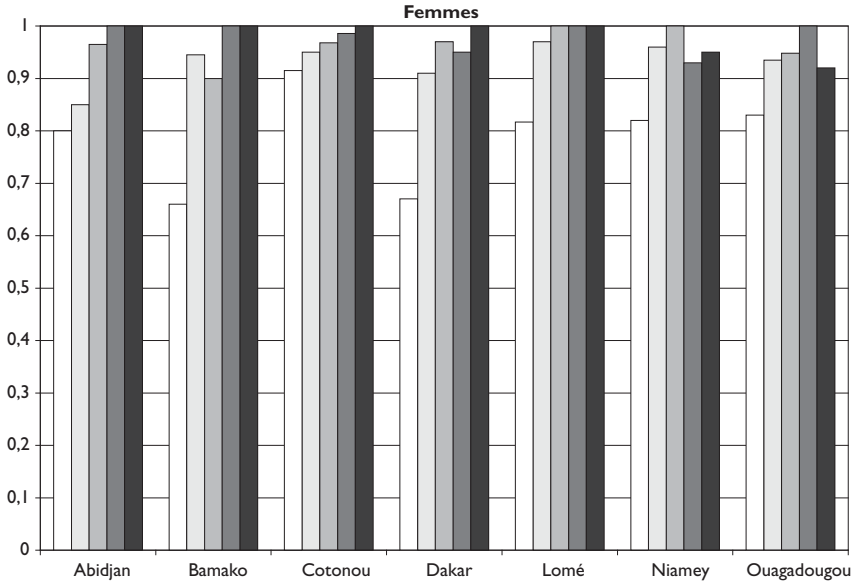
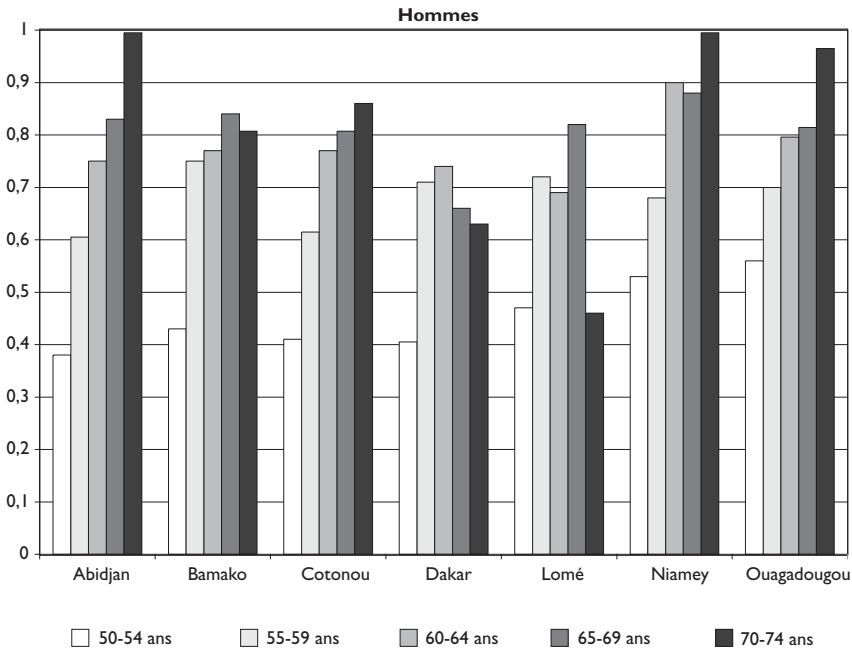


Figure 6

Proportion de personnes travaillant dans le secteur informel parmi les actifs occupés par groupe d'âges et par ville.

Sources : enquêtes 1-2-3, phases I (voir **tableau 2) ; calculs de l'auteur.

celles qui sont encore en activité exercent essentiellement dans le secteur informel (figure 6). La situation est encore plus prononcée chez les femmes où, passé cet âge, la plupart d'entre elles travaillent dans le secteur informel, le petit commerce essentiellement. C'est le cas de 85 % des femmes actives à Abidjan de 55-59 ans et de 95 % de celles âgées de 60 à 64 ans ; ce chiffre atteint 100 % au-delà de 65 ans. Des évolutions de la même ampleur sont relevées dans les autres villes.

Étudier le changement de catégorie professionnelle au moment de la retraite n'a été possible que pour un effectif restreint d'individus, car cette information n'est disponible que pour ceux qui déclarent bénéficier d'une pension de retraite et qui sont encore en activité. Faute d'effectifs suffisants par ville, les calculs ont été effectués pour l'ensemble des sept agglomérations. Une part importante des cadres (74 %) s'installe seule à son propre compte ou bien fonde sa petite entreprise. La moitié des employés de bureau (53 %) et une majorité de manœuvres (67 %) font de même (tableau 7).

Tableau 7
 Activité antérieure et activité actuelle pour les retraités avec pension de 55 à 64 ans

Catégorie socio-professionnelle antérieure	Catégorie socio-professionnelle actuelle					Total
	Cadre	Employé, ouvrier	Manœuvre	Patron	Propre compte	
Cadre	23	2	0	37	37	100
Employé, ouvrier	6	30	11	4	49	100
Manœuvre	0	0	33	0	67	100
Patron	0	0	0	0	100	100
Propre compte	0	0	0	21	79	100

Sources : enquêtes 1-2-3, phases I (voir **tableau 2) ; calculs de l'auteur.

Le passage du secteur formel au secteur informel est donc dominant parmi les actifs issus du secteur formel et qui exercent encore une activité une fois atteint l'âge de la retraite. Ceux qui continuent de travailler dans le secteur formel ne sont qu'une minorité, soit que leur statut le leur permet comme pour certains cadres de la fonction publique (enseignants par exemple), soit qu'ils obtiennent de nouveaux contrats. Les rares travailleurs qui étaient précédemment patron ou à leur propre compte restent évidemment dans ce secteur.

La reconversion des travailleurs du secteur formel n'est pas toujours couronnée de succès ; ils n'ont pas toujours l'expérience suffisante pour se lancer dans une nouvelle activité parfois fort éloignée de leur ancien métier. Syndicats et associations de retraités militent cependant pour une préparation à une retraite active, en favorisant l'accès aux prêts ou aux moyens de production. Par exemple, l'Association nationale des retraités civils et militaires du Sénégal, lors de son VIII^e congrès, revendique dans une de ses motions que les pouvoirs

publics et les sociétés privées favorisent l'accès des personnes âgées aux NTIC afin de faciliter leur réinsertion dans les circuits de production⁹. Cette transition professionnelle au moment de la retraite mériterait d'être plus étudiée. Faute d'informations suffisantes, nous n'avons aucune idée du nombre de retraités qui tentent véritablement une reconversion et qui la réussissent ou non.

La pluralité des situations des personnes âgées

Afin de mieux rendre compte de la diversité de la situation des personnes âgées de 55 ans et plus, nous avons combiné le fait d'être ou non actif et le fait de percevoir ou non une pension. De cette façon, cinq statuts sont distingués de bas en haut sur la figure 7 :

- retraité inactif : la personne perçoit une pension et ne travaille plus ;
- sans retraite inactif : la personne ne travaille pas et ne reçoit aucune pension ;
- retraité actif : la personne travaille et touche également une pension ;
- sans retraite actif : l'individu travaille et ne bénéficie pas d'une pension ;
- retraite différée : l'individu est encore en activité dans la même entreprise du secteur formel¹⁰.

Nous avons représenté l'évolution par groupe d'âges pour l'ensemble des villes afin de mieux distinguer les grandes tendances (figure 7). La majorité des hommes sont encore actifs à 55-59 ans (63,2 %), une minorité d'entre eux cumulant activité et pension (4,7 %)¹¹. La majorité des retraités sont inactifs dès ce groupe d'âges (18,1 %), ce sont surtout ceux qui ne bénéficient pas d'une retraite qui continuent de travailler (42,9 %). Environ 15 % des hommes de ce groupe d'âges n'ont pas encore fait valoir leurs droits à la retraite et continuent de travailler dans la même entreprise du secteur formel ou dans la même administration. Plus on avance en âge, moins d'hommes âgés travaillent : ainsi à 60-64 ans, une petite majorité (53 %) sont déjà inactifs. Toutefois, il convient de remarquer que dans le groupe d'âges 70-74 ans, près d'un quart des hommes travaillent encore et un sur cinq, parmi eux, bénéficie également d'une pension.

9. VIII^e Congrès ordinaire de l'ANRCM du Sénégal. Fatik les 17, 18 et 19 mai 2005, p. 7.

10. Les enquêtes 1-2-3 n'avaient pas pour objectif de s'intéresser au sort des retraités, et il manque des questions spécifiques à leur situation. Faute d'informations précises sur le passage individuel à la retraite, on peut essayer d'identifier à l'aide de diverses variables les actifs du secteur formel qui continuent d'exercer après 55 ans dans la même entreprise et n'ont pas encore demandé à bénéficier de leur retraite. On le verra, c'est en particulier le cas pour certains cadres.

11. On peut émettre l'hypothèse que les ex-salariés du secteur formel sont plus nombreux à tenter la reconversion dans le secteur informel, mais l'enquête n'était pas conçue pour apporter des informations sur ce point.

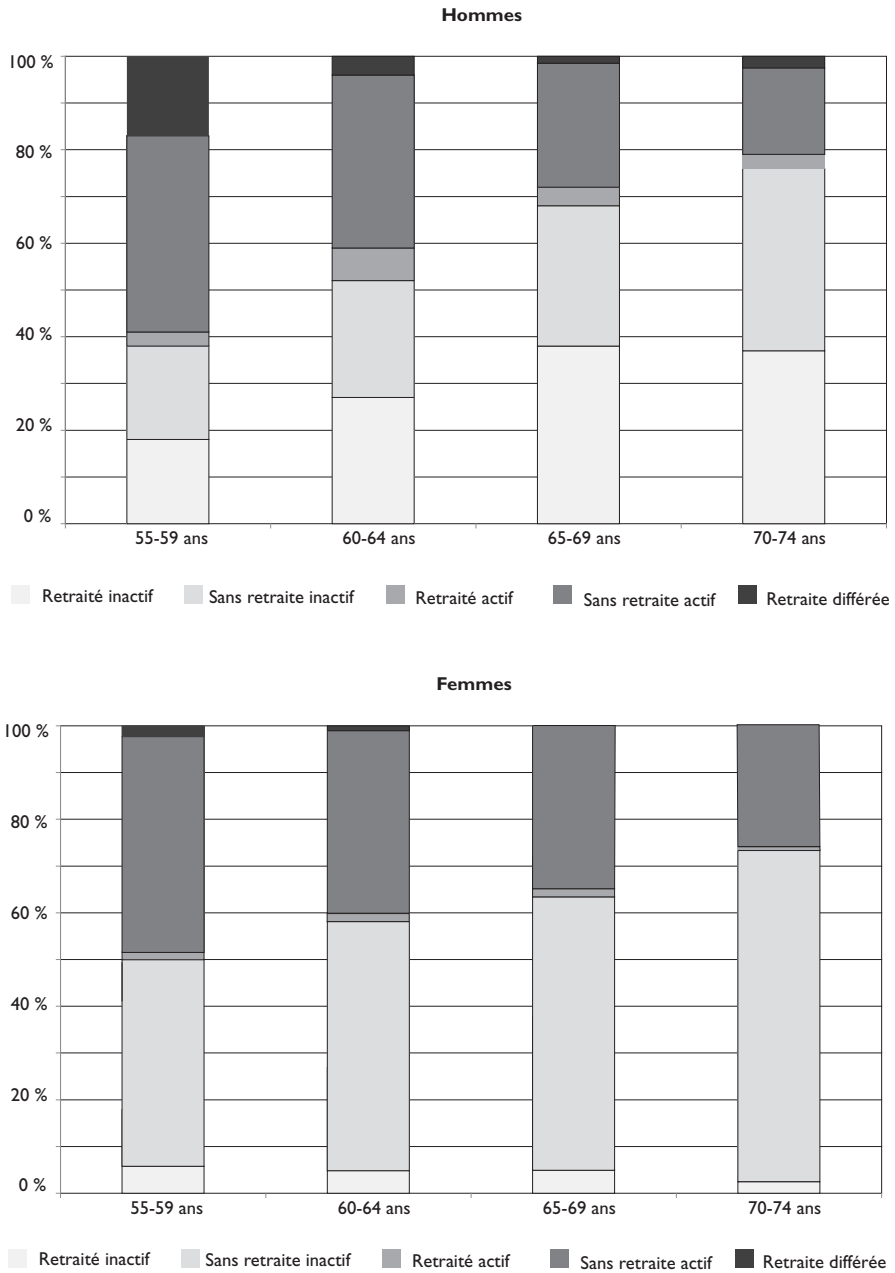


Figure 7
Répartition selon le statut par groupe d'âges et par sexe (toutes villes confondues).

Sources : enquêtes 1-2-3, phases 1 (voir **tableau 2) ; calculs de l'auteur.

Tableau 8
Répartition selon le statut et par ville (hommes de 55 à 74 ans)

Statut	Abidjan	Bamako	Cotonou	Dakar	Lomé	Niamey	Ouagadougou
Retraité inactif	30,7	17,9	36,4	31,5	32,4	11,7	19,7
Sans retraite inactif	20,9	30,1	20,6	27,7	25,4	26,4	27,1
Retraité actif	1,9	4,3	7,5	6,1	10,5	4,1	6,3
Sans retraite actif	34,6	39,7	29,4	28,6	26,3	47,9	41,3
Retraite différée	11,9	8,0	6,1	6,1	5,4	9,9	5,6
Total	100	100	100	100	100	100	100

Sources : enquêtes 1-2-3, phases I (voir **tableau 2) ; calculs de l'auteur.

La situation diffère d'une ville à l'autre pour l'ensemble des hommes âgés de 55 à 74 ans. C'est à Lomé (10,5 %), et dans une moindre mesure à Cotonou (7,5 %), que l'on trouve la plus forte proportion de retraités encore en activité qui cumulent pension et nouvelle activité (tableau 8). Entre 5,4 % (Lomé) et 11,9 % (Abidjan) des hommes de 55 à 74 ans continuent d'exercer dans la même entreprise. À Niamey, la proportion relativement élevée de personnes n'ayant pas pris leur retraite s'explique par le fait que l'âge légal est plus élevé dans cette ville (60 ans) que dans les autres. C'est surtout la proportion de personnes âgées encore actives et sans pension qui varie fortement d'une ville à l'autre ; les personnes dans cette situation sont particulièrement nombreuses à Niamey et à Ouagadougou et bien moindre à Cotonou, Dakar et Lomé. Il est toutefois difficile d'expliquer ces différences, qui peuvent tenir aux spécificités du marché de l'emploi dans chaque ville et à des questions de structure par âge. On pourrait penser que dans certaines capitales, en particulier dans les pays côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Togo), l'âge de la retraite marque celui d'une émigration de retour de la capitale vers la région d'origine. Peu de travaux existent dans ce domaine en Afrique. Cris BEAUCHEMIN (2000) aborde cette question à partir des données de l'enquête ivoirienne sur l'émigration et l'urbanisation réalisée en 1993¹². Ses résultats infirment l'hypothèse de migration de retour des retraités. En effet les retraités, au sens strict, sont cinq fois moins représentés dans la population des émigrants urbains que dans celle des citoyens. Cris Beauchemin propose une explication : les retraités pensionnés sont probablement ceux dont le processus de citadinisation est le plus abouti en ayant eu accès à un emploi moderne stable et avec une pension qui leur assure un revenu régulier¹³. Faute d'analyse plus spécifique de ce phénomène de migration des personnes âgées de la capitale vers l'intérieur du pays, la question reste donc ouverte.

12. Dans cette enquête sont considérées comme retraités les personnes qui touchent une pension. L'enquête sous-estime donc les individus qui quittent Abidjan lorsqu'ils estiment avoir fini leur vie active.

13. Certes le revenu est régulier, mais parfois dérisoire.

Tableau 9
Répartition selon l'activité exercée des personnes âgées de 55 à 74 ans
bénéficiaires ou non d'une pension de travail

Statut	Hommes			Femmes		
	Sans pension	Retraité pensionné	Retraite différée	Sans pension	Retraité pensionné	Retraite différée
Cadre supérieur	1,6	7,7	18,7	0,1	4,0	5,8
Cadre moyen	1,5	3,8	18,6	0,1	5,8	30,4
Employé/ouvrier qualifié	3,6	12,9	21,5	0,3	1,3	9,6
Employé/ouvrier semi-qualifié	4,4	2,9	10,8	0,6	0,0	26,9
Manœuvre	6,7	10,7	14,1	1,8	0,0	20,7
Patron	12,8	23,0	10,1	6,5	0,0	2,2
Travailleur propre compte	69,4	39,0	6,2	90,7	88,9	4,4
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	780	125	170	781	38	23

Sources : enquêtes 1-2-3, phases 1 (voir **tableau 2) ; calculs de l'auteur.

La situation concernant les femmes est un peu différente de celle des hommes (figure 6). Elles sont déjà bien moins nombreuses à bénéficier d'une retraite¹⁴. La plupart de celles qui touchent une retraite ne travaillent plus et, à l'inverse, les femmes qui travaillent encore ne perçoivent pas de pension. Près d'une femme sur deux travaille encore aux âges de 55-59 ans (49,1 %), soit une proportion moindre que celle des hommes. Elles sont par contre aussi nombreuses que les hommes (25 %) à travailler à des âges élevés (70-74 ans). La moitié de ces dernières sont des veuves chefs de ménage, les autres sont mariées et se substituent à leur mari, en général encore bien plus âgé qu'elles, pour trouver des ressources nécessaires à la survie du ménage. La plupart d'entre elles sont des vendeuses de produits alimentaires.

Comme on peut le subodorer, nos trois catégories d'actifs âgés de 55 ans à 74 ans exercent des activités différentes (tableau 9). Chez les hommes, la plupart de ceux qui ne reçoivent pas de pension et qui travaillent encore exercent comme petit patron ou à leur propre compte, essentiellement dans le commerce informel (82 %). Une minorité des actifs sans pension de retraite sont salariés, en général dans des emplois peu ou pas qualifiés. La situation des retraités pensionnés qui travaillent encore est bien plus diverse : la majorité s'est réorientée dans des activités d'auto-emploi ou a créé une petite entreprise (62 %) ; une part substantielle des hommes de cette catégorie est restée salariée, certains comme cadres, d'autres dans des emplois qualifiés. Ceux qui restent en activité passé 55 ans occupent plutôt des fonctions d'encadrement ou des emplois qualifiés, pour moitié dans la fonction publique. Ceux qui sont à leur propre

14. Le questionnaire n'est pas suffisamment explicite pour savoir comment ont été classées les pensions de réversion des veuves ; nous avons fait l'hypothèse qu'elles étaient classées comme autres pensions ; seule la pension au bénéfice des femmes anciennement salariées est classée pension de travail.

compte sont plutôt des commerçants exerçant dans le secteur formel. Ceux qui travaillent encore dans le secteur formel, parmi les retraités pensionnés, occupent généralement des fonctions relativement rémunératrices.

Les femmes, qu'elles reçoivent ou non une pension de retraite, travaillent majoritairement à leur propre compte dans le commerce informel. Celles qui ne sont pas encore parties à la retraite, une infime minorité des femmes âgées actives, sont pour la plupart dans la fonction publique, essentiellement comme enseignantes.

La place et les charges des chefs de ménage âgés

On l'a remarqué précédemment l'activité des personnes âgées est loin d'être négligeable. La plupart des hommes de 55 à 74 ans sont chefs de ménage avec de nombreuses personnes à charge. Que représentent les revenus tirés de l'activité du chef parmi les ressources du ménage ? Plutôt qu'essayer d'utiliser le montant exact des différents types de revenus de chaque membre du ménage, nous avons simplement synthétisé l'information concernant ces différentes sources. Nous avons pris en considération la combinaison de trois sources de revenus pour l'ensemble du ménage :

- les revenus provenant de l'activité du chef de ménage ;
- les autres sources de revenus du chef de ménage (pension de travail, revenus immobiliers, transferts, etc.) ;
- les revenus provenant des autres membres du ménage, quelle que soit la nature de ces revenus (activité, propriété, transferts, etc.).

La combinaison de ces différentes sources nous donne huit possibilités prises en considération dans la figure 8 :

- aucun revenu originaire du ménage (aucun revenu) ;
- revenus venant des membres du ménage seulement (chef de ménage exclu) (rev membres) ;
- revenus du chef de ménage non liés à son activité (aut revCM) ;
- revenus venant des autres membres du ménage et revenus hors travail du chef de ménage (revM + aut revCM) ;
- revenus provenant exclusivement de l'activité du chef de ménage (rev actCM) ;
- revenus tirés de l'activité du chef de ménage ainsi que les revenus d'autres membres du ménage (rev actCM+revM) ;
- revenus provenant de l'activité et revenus hors travail du chef de ménage (rev actCM+aut revCM) ;
- ensemble des trois sources de revenus (trois sources).

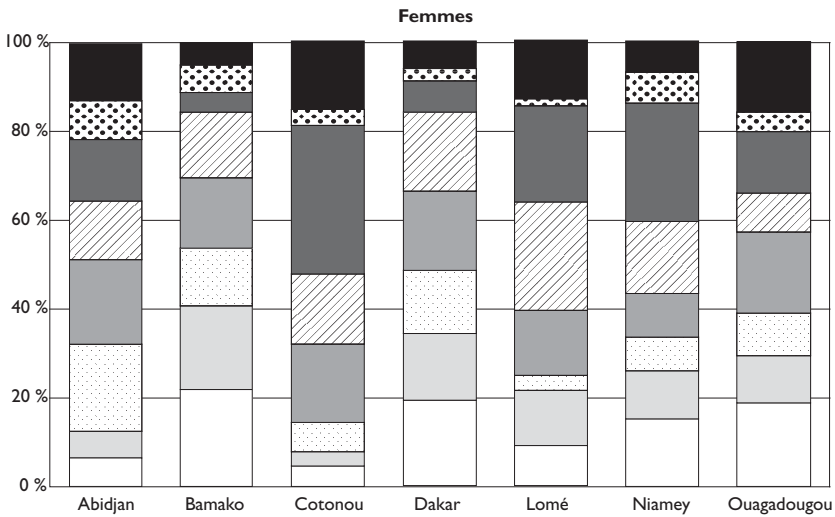
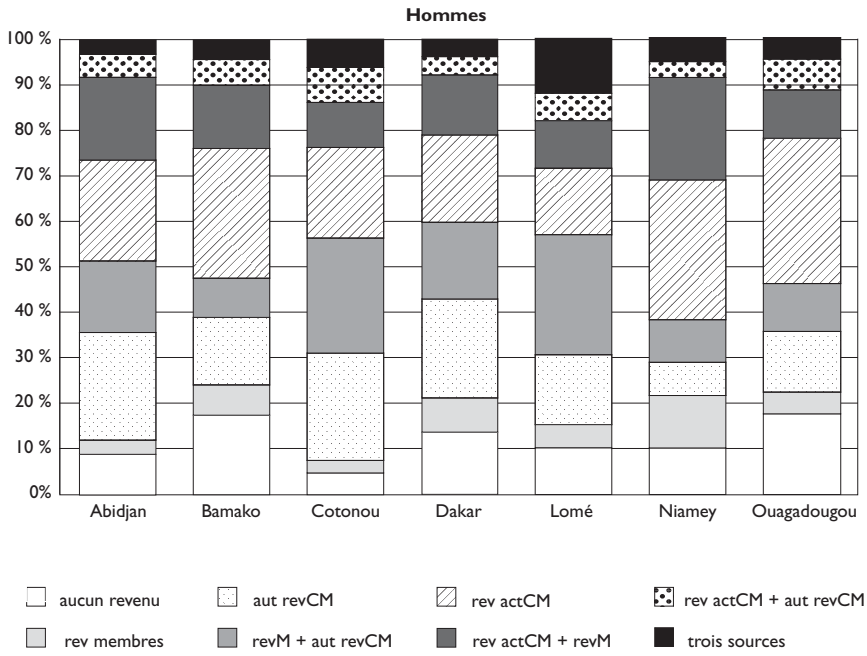


Figure 8

Source de revenus pour les ménages dont le chef est âgé de 55 à 74 ans selon le sexe et la ville.
Sources : enquêtes 1-2-3, phases 1 (voir **tableau 2) ; calculs de l'auteur.

En général, les revenus tirés de l'activité du chef de ménage masculin, âgé de 55 à 74 ans, ne constituent pas la seule source de revenus pour le ménage, quelle que soit la ville (figure 8). Il y a tout de même entre 14 % (à Lomé) et 31 %

(à Niamey) des ménages pour lesquels c'est la seule source de revenus. Dans environ un ménage sur deux, les revenus d'activité du chef de ménage alimentent le budget du ménage ; à Niamey, cette proportion atteint même 62 %. D'autres sources de revenus du chef de ménage sont mobilisées comme, principalement, la pension de retraite ou les revenus tirés de la location immobilière. Toutes sources de revenus confondus, c'est environ 80 % des ménages qui vivent en totalité ou en partie grâce aux ressources du chef de ménage. C'est particulièrement vrai à Cotonou (93 %) ou à Abidjan (88 %) ; la proportion est un peu moins importante dans les villes sahéliennes de Bamako (76 %), Dakar (79 %), Niamey (79 %) ou Ouagadougou (78 %). Cette différence tient en partie à la proportion de ménages où aucun membre ne déclare de revenus : le taux est particulièrement élevé à Bamako et à Ouagadougou (autour de 17,5 %) et beaucoup plus faible dans les villes côtières Abidjan (8,8 %) et Cotonou (4,8 %). Dans les deux villes sahéliennes mentionnées, les personnes âgées restent à la tête de la concession familiale et, dans certains cas, ce sont les enfants résidant ailleurs qui prennent en charge les dépenses de la concession familiale. Par contre, très peu de ménages vivent des seules ressources des autres membres du ménage : autour de 5 % des ménages en moyenne, à l'exception de Niamey (11 %). Ces résultats confortent l'idée que les chefs de ménage âgés n'ont pas qu'une simple position de « prestige » liée à leur âge, mais qu'ils remplissent aussi une fonction économique due à leurs revenus quelle qu'en soit la source.

Du côté des chefs de ménage féminins, pour l'ensemble des villes, ce sont 16,5 % des ménages qui n'ont que les seuls revenus d'activité de la femme chef de ménage comme source de revenus. La proportion est particulièrement élevée à Lomé (24 %) où le dynamisme et la présence massive des femmes sur le marché du travail sont bien connus. À l'inverse, cette proportion est relativement faible à Ouagadougou. Environ un ménage sur deux bénéficie des revenus tirés de l'activité de son chef féminin (comme pour les hommes) mais avec des disparités plus grandes. À Cotonou (68 %) et Lomé (60 %), la plupart des ménages ayant à leur tête une femme bénéficient de ses revenus d'activité. À l'opposé, cette proportion n'est environ que d'un tiers à Bamako et Dakar. Les autres villes étant dans une situation proche de la moyenne. On retrouve une opposition villes sahéliennes/villes côtières qui tient en partie au statut et aux rôles différents accordés aux femmes. Comme pour les hommes, une faible proportion de ménages vit des seuls revenus des autres membres du ménage (en général les enfants ou la proche parenté), autour de 10 % à l'exception notable de Bamako et Dakar où cette proportion atteint respectivement 19 % et 15 %.

Les chefs de ménage masculins âgés ont en général encore des enfants à charge. Dans ce domaine, il y a peu de différences entre les villes. Partout la paternité tardive existe, et un écart très grand peut être relevé entre l'âge du premier et celui du dernier enfant. Pour illustrer cette situation, on a retenu un seul indicateur : la proportion de ménages (pour les chefs masculins) ayant au moins encore un enfant à l'école (tableau 10). Cet indicateur demeure toutefois imparfait, car la scolarisation ne concerne pas encore l'ensemble des enfants dans ces

capitales ; il n'est donc pas pleinement satisfaisant pour rendre compte des enfants à charge, mais il permet toutefois de donner un ordre de grandeur.

Tableau 10
Proportion de ménages ayant encore au moins un enfant à l'école selon le statut et le groupe d'âges (chefs de ménage masculins de 55 à 74 ans)

Statut	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	Proportion de chefs de ménage n'ayant pas été scolarisés
Retraité inactif	84	66	56	48	30
Sans retraite inactif	74	65	58	32	61
Retraité actif	78	78	70	36	28
Sans retraite actif	62	63	68	37	70
Retraite différée	83	66	66	48	32
Ensemble	72	66	60	39	52

Sources : enquêtes 1-2-3, phases 1 (voir **tableau 2) ; calculs de l'auteur.

Quel que soit le statut du chef de ménage, une proportion importante d'hommes a encore des enfants à charge (72 % en moyenne) à 55-59 ans. Cette proportion va en diminuant avec l'âge mais reste relativement élevée même pour les 70-74 ans (près de 40 %). On note une proportion bien plus faible dans les ménages ayant à leur tête un actif sans pension de retraite. Une part importante des hommes de cette catégorie (travailleurs du secteur informel) n'a pas été scolarisée, et ce sont certains de ces hommes qui à leur tour ne scolarisent pas leurs enfants, ceux-ci constituant éventuellement une force de travail supplémentaire. Dans l'ensemble, cet indicateur sous-estime la proportion d'enfants encore dépendants mais montre, néanmoins, l'ampleur des charges familiales qui pèsent sur les hommes âgés chefs de ménage, qui souvent cumuleront les difficultés liées à la vieillesse et celles résultant de la charge de jeunes enfants.

Conclusion

Arrivés à l'âge de la retraite, les hommes sont encore relativement nombreux à travailler. Ainsi dans le groupe d'âge 55-59 ans, ils sont plus de 60 % à exercer une activité puis, au-delà de 60 ans, la proportion en activité baisse d'un groupe d'âge quinquennal à l'autre ; elle dépasse encore les 50 % à Ouagadougou et Niamey à 65-69 ans et se situe autour de 30 % dans les autres villes. La situation est plus diversifiée chez les femmes. À 55-59 ans, elles sont très présentes sur le marché de l'emploi, particulièrement à Cotonou (près de 75 %) et Lomé

(55 %), et leur présence se maintient jusqu'à des âges avancés parfois plus longtemps que les hommes. Avec l'âge, les travailleurs se cantonnent de plus en plus dans le secteur informel.

Au Nord comme au Sud, le débat sur le recul de l'âge de la retraite est à l'ordre du jour, même s'il ne se pose pas dans les mêmes termes. La généralisation progressive de l'âge de la retraite à 60 ans pour les travailleurs du secteur moderne est en cours d'application au sein de l'espace UEMOA. Le montant des pensions de retraite reste dans l'ensemble relativement modique, en particulier pour ceux qui exerçaient en dehors du secteur public. Le montant dérisoire des pensions conduit à penser que les retraites ne constituent pas une source de revenus de remplacement du salaire mais qu'elles s'apparentent plus à un minimum de survie. Les retraités tentent avec la modicité de leurs revenus de couvrir les charges familiales qui pèsent sur eux jusqu'à un âge relativement avancé. La plupart des personnes âgées ne sont pas à la charge de leurs enfants mais, au contraire, ont encore de jeunes enfants à charge. Ces chefs de ménage âgés doivent souvent également prendre en charge leurs enfants plus grands qui ne sont pas encore insérés sur le marché du travail. Les personnes de 55 ans et plus participent encore de façon importante à la vie économique du ménage, et peu de personnes âgées comptent exclusivement sur l'aide de leur famille même si les femmes âgées à la tête d'un ménage apparaissent plus dépendantes des solidarités familiales que les hommes. Ces questions demeurent encore mal appréhendées et nécessiteront certainement plus d'intérêt à l'avenir (COHEN et MENKEN, eds, 2006).

Toutefois, le recul de l'âge de la retraite demeure une solution individuelle de court terme pour les travailleurs du secteur formel. Certes, elle leur permet de retarder le moment de la chute drastique de leurs revenus mais, d'une part, cette mesure ne contribue en rien à l'équilibre déjà compromis des régimes de retraite et, d'autre part, concourt à restreindre un peu plus l'accès des plus jeunes à des emplois du secteur formel et indirectement dans le secteur informel où, comme on l'a noté, c'est essentiellement là que les personnes âgées continuent d'exercer. En effet, le débat sur le recul de l'âge de la retraite est aussi un débat de générations. Le phénomène demeure marginal, dans la mesure où le versement des prestations de retraite ne concerne qu'une minorité de la population en Afrique de l'Ouest, mais prendra certainement de l'ampleur avec la nécessité pour ces personnes âgées de subvenir à leurs besoins, d'autant que leur effectif est appelé à croître dans les décennies à venir (UNITED NATIONS ORGANIZATION, 2003). La concurrence des générations risque de se maintenir sur le marché de l'emploi urbain rendant l'insertion professionnelle des jeunes déjà fort préoccupante (DIAL, 2007) encore plus malaisée.

La situation risque d'être encore plus difficile pour les futures générations de retraités. Le recul de l'âge du mariage, l'insertion professionnelle de plus en plus tardive ont des conséquences sur le parcours professionnel des hommes et des femmes qui auront du mal à accumuler les annuités suffisantes à une retraite décente. En effet, il n'est pas rare actuellement de démarrer un emploi régulier

dans le secteur formel vers 30-35 ans ; avec une retraite même portée à 60 ans, la durée de cotisations demeurera bien courte. Par ailleurs, la majorité des travailleurs, ceux de l'informel, restent pour l'instant exclus des systèmes de protection sociale, même si certaines associations par métier commencent à s'organiser dans ce domaine. Étendre la protection sociale à tous reste encore un défi majeur, un de plus, à relever pour le continent.

Éditeurs scientifiques

Philippe De Vreyer François Roubaud

Les marchés urbains du travail en Afrique subsaharienne



Les marchés urbains du travail en Afrique subsaharienne

Éditeurs scientifiques

Philippe DE VREYER, François ROUBAUD

IRD Éditions

INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

AFD

AGENCE FRANÇAISE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Marseille, 2013

La version anglaise de cet ouvrage est publiée dans la série « Africa Development Forum », dirigée par l'Agence française de développement et la Banque mondiale. Créée en 2009, cette collection pluridisciplinaire est consacrée aux grands enjeux sociaux et économiques du développement en Afrique subsaharienne.

Pour plus d'informations : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/2150>

Coordination et préparation éditoriale

Catherine Plasse

Mise en page

Desk (53)

Maquette de couverture et réfection des illustrations

Michelle Saint-Léger

Maquette intérieure

Pierre Lopez

Illustration de couverture

Michelle Saint-Léger

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD/AFD, 2013

ISBN : 978-2-7099-1736-0